

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats départementaux - Création d'un sentier  
ludique et pédagogique à GRENDELBRUCH**

CP/2020/368

**Service chef de file :**

L4 - Environnement et aménagement des territoires

L420 - Service milieux naturels

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération N° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et N° CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le 11 décembre 2017.

Le projet de création d'un parcours ludique et pédagogique à Grendelbruch, co-construit avec la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, la Commune de Grendelbruch, l'Office du Tourisme Intercommunal du Mont Sainte-Odile et le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires pour « Développer les sites de tourisme et de loisirs, notamment par une meilleure mobilité ».

Ses objectifs visent essentiellement à :

- Proposer des activités ludiques et pédagogique à un public familial sur les thèmes de l'environnement, de la forêt et des paysages ;
- Adapter, dans la mesure du possible, cet équipement à un public spécifique (personnes à mobilité réduite, familles, personnes âgées et/ou en reprise d'activité physique ;
- Soulager les secteurs déjà très attractifs de Grendelbruch (Hohbühl) en attirant le public sur d'autres secteurs, moins connus à ce jour malgré leur potentiel ;
- Contribuer à la dynamique de développement 4 saisons du massif du Champ du Feu.

Le présent rapport propose au Département d'attribuer une subvention d'investissement de 34 500 € à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, ainsi que d'approuver les termes du projet de convention partenariale et du projet de convention financière à conclure avec la Commune de Grendelbruch, la Communauté de Communes des Portes de Rosheim et l'Office du Tourisme Intercommunal du Mont Sainte Odile, dans le cadre des contrats départementaux.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des

habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergie, ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants.

La Communauté de Communes des Portes de Rosheim et la Commune de Grendelbruch ont approuvé le Contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire Sud, respectivement le 13/12/2018 et le 26/02/2018.

## **1. Contexte et ambition du projet**

La Communauté de Communes des Portes de Rosheim est engagée de longue date dans une démarche de développement touristique de son territoire, à travers la mise en valeur de ses patrimoines historique, viticole, naturel et paysager. Elle a notamment finalisé la réalisation d'un projet structurant consistant à reconvertir en « voie verte » l'ancienne voie ferrée de Rosheim à Saint-Nabor, véritable colonne vertébrale paysagère et ludique du territoire intercommunal. Avec son offre touristique, elle a déjà assuré la réalisation de parcours pédagogiques sur différents sites de son territoire :

- Sentier de découverte « de collines en vignobles » à Rosenwiller ;
- Sentier de découverte des « Demoiselles de Pierre » à Mollkirch ;
- Sentier botanique à Griesheim-près-Molsheim.

Elle souhaite aujourd'hui engager une démarche plus spécifique vers ses Communes de montagne et à son patrimoine forestier d'altitude, en cohérence avec la démarche en cours de valorisation « 4 saisons » du massif du Champ du Feu porté par le Département.

Plus particulièrement, Grendelbruch, Commune de moyenne montagne vosgienne intégrée au massif du Champ du Feu, dispose de nombreux atouts touristiques : de multiples sentiers de randonnée, un cimetière militaire, les chaumes du Hohbühl, un domaine de ski de fond, des festivités bien ancrées (Noël au Pays des bûcherons, la Course des caisses à savon, le concours des Bûcherons, ...), des hébergements et restaurants.

En valorisant son patrimoine via des équipements ludiques de découverte de la nature, ce projet conforte la vallée de la Magel (Grendelbruch, Mollkirch) dans son rôle de porte d'entrée nord du massif du Champ du Feu, territoire d'accueil en construction qui bénéficie d'une dynamique publique/privée de développement « 4 saisons », à laquelle le Département contribue fortement via ses projets en cours au Champ du Feu et le soutien apporté aux Communes, associations et acteurs locaux mobilisés autour de cette dynamique.

Il ambitionne de jouer un rôle de diffuseur de flux touristique au sein du massif du Champ du Feu, complémentairement aux projets de liaison éco-ludique porté par la Commune de Breitenbach au Sud, et d'aménagement d'une liaison cyclable et de parcours ludiques dans la vallée de la Climontaine que réalisent les Communes de Ranrupt, Colroy-la-Roche et Saint-Blaise-la-Roche sur le versant ouest du massif.

Il contribue ainsi au renforcement de l'attractivité « quatre saisons » du massif du Champ du Feu sur son flanc Nord, via la vallée de la Magel.

## 2. Description du projet

Sur un parcours de 2,5 km de pistes forestières et de chemins ruraux existants aux abords de la Commune de Grendelbruch, le projet consiste à aménager un sentier offrant des clés de lecture et de compréhension des patrimoines paysager, naturel, rural et forestier caractéristiques des vallées de moyenne montagne vosgienne (Bruche, Magel), en mettant en valeur le rôle et l’empreinte de l’homme dans l’évolution de ces paysages à travers l’histoire.

Il doit permettre également d’offrir aux familles et aux touristes la possibilité de partager un moment convivial mêlant découverte de la forêt et de la nature qui les entoure, et ceci de manière ludique et active.

Des équipements spécifiques (point d’accueil, bancs, panneaux explicatifs, fléchage et signalisation du parcours, bornes, ...) et des plantations d’arbres remarquables (petit arboretum) viendront compléter l’infrastructure.

Le parcours sera ponctué par quelques stations d’accueil équipées de bornes, agrès, pupitres, etc, où l’aspect ludique et pédagogique pourra être développé.

## 3. Plan de financement

Le coût du projet s’élève à 115 000 € HT (études, travaux et équipements). Son plan de financement prévisionnel s’établirait comme suit :

Nature des dépenses		Financement		
Description	Montant €HT	Partenaires	Montant €HT	Taux d’aide
Création du sentier :	110 000 €	FEDER	34 500 €	30%
		Département du Bas-Rhin	34 500 €	30%
Etudes :	5 000 €	Massif Vosgien (FNADT/Région)	23 000 €	20%
		CDC des Portes de Rosheim	23 000 €	20%
Total :	115 000 €	Total :	115 000 €	100 %

La Commission territoriale sud, réunie le 07/09/2020, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds de Développement et d’Attractivité, et a proposé la contribution du Département suivante :

- Accompagnement en ingénierie dans les domaines juridiques, de l’environnement, du développement local, de la mise en tourisme et de la vie associative ;
- Contribution financière à hauteur de 34 500 € sous forme d’une subvention d’investissement.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim une subvention d'investissement d'un montant de 34 500 € et d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département, la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, la Commune de Grendelbruch et l'Office de tourisme intercommunal du Mont Sainte-Odile, dont le projet est joint en annexe au rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet partenarial pour « la création d'un sentier ludique et pédagogique à Grendelbruch », porté par la Communauté de Communes des Portes de Rosheim.*

*- dit que le Département mobilisera, dans le cadre de ses compétences, son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines juridique, administratif et technique de l'environnement, du développement local, de l'insertion et de l'emploi, de la mise en tourisme et de la vie associative ;*

*- attribue une subvention d'investissement de 34 500 €, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim pour la réalisation de ce projet ;*

*- approuve les termes du projet de convention de partenariat pour le projet de création d'un parcours ludique et pédagogique à Grendelbruch à conclure entre la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, la Commune de Grendelbruch, l'Office de tourisme intercommunale du Mont Sainte Odile et le Département du Bas-Rhin ;*

*- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de Communes des Portes de Rosheim et le Département du Bas-Rhin destinée à permettre le versement de la subvention précitée ;*

*- autorise son Président à signer les deux conventions précitées, jointes en annexes à la présente délibération.*

Strasbourg, le 23/10/20  
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY